



Conges payes en congés parental solder

Par **sonia**, le 10/11/2009 à 16:50

Bonjour,
je suis en congés parental actuellement
j'ai demandé à ce qu'on me paie mes congés payés
cela m'a été accordé sauf que le montant est plus bas que lorsque je suis
en congés payés mon employeur me dit que c'est normal que lorsqu'on nous paie les congés
payés on reçoit une somme inférieure que le calcul n'est pas le même !
je fais 35 h je suis payé au SMIC mon taux horaire brut est de 8.987 brut
et je fais 151.67 heures dans le mois
il m'explique que son calcul pour un jour est le suivant : $8.987 * 151.67 = 1363$ brut / par le
nombre de jours ouvrables dans le mois sans les dimanches
par jour == 50.49 euros je ne comprend pas pourquoi je ne suis pas payé
8.987 brut * 7 heures ??? CE QUI NE FERAIT PAS 50.49 EUROS POUR UNE JOURNÉE
DE TRAVAIL ,, il m'a payé 42 jours de congés payés il m'a versé sur mon compte 1670 euros
net ??? EST CE BIEN CAR OU CE SONT ILS TROMPÉS
MERCI DE ME RÉPONDRE CAR C'EST UNE STE QUI A EU BEAUCOUP DE PROBLÈMES AVEC
L'INSPECTION TRAVAIL §§

Par **julius**, le 10/11/2009 à 20:07

Bonsoir ,

[s]Selon mon calcul:[/s]

42 jours de CP (à raison de 6 jours + 1 pour la prise des CP) représente déjà plus d'un mois

de salaire

Votre employeur doit, à mon regard, payer les CP , comme si vous étiez en activité.

Ainsi:

Mon calcul , "défendable , mais criticable" serait:

Sachant qu'une semaine de CP est défini par 6 jours de CP + 1 Repos

$42j/6 = 7$ semaines (soit 7 dimanche + 42 jours de semaines de congés payés)

Votre employeur vous doit donc à mon sens:

$8.987\text{€} \times 7\text{heures} \times 49\text{jours} = 3082.54\text{€}$ brut

Ce calcul ne vaut pas décision , et reste à votre discrétion.

Cordialement

Par **sonia**, le **10/11/2009** à **22:11**

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE REPONSE
JE VAIS ESSAYER DE VOIR AVEC L INSPECTION DU TRAVAIL
CORDIALEMENT